
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 mars 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0354

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 mars 2023, en y ajoutant les points 30.012, 50.002, 50.003 et 60.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0355

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0356

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0357

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE23 0358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire SOGEP inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, trois contrats pour la fourniture de services d'entretien des équipements et des milieux naturels du réseau parcs-nature, pour une période de 43 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 11 561 506,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19709;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de SOGEP inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1234352001

CE23 0359

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à A.& J.L. Bourgeois ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, le transport et le déchargement des blocs en béton pour enclos au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 330,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19754;
- 2- d'autoriser une dépense de 21 233 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1239925001

CE23 0360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales, d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte-Saint-Luc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 692 701,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10375;

- 3- d'autoriser une dépense de 2 803 905,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 308 489,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1228510001

CE23 0361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 693 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501102;
- 3- d'autoriser une dépense de 969 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 301 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227231092

CE23 0362

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de restauration de l'allée Royale, du belvédère Léo-Ayotte, au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 2 311 951,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6741;
- 3- d'autoriser une dépense de 462 390,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 346 792,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 5- d'autoriser une dépense de 231 195,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Les Constructions H2D inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229655001

CE23 0363

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au regroupement formé par Provencher Roy + associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du projet de remplacement de la génératrice et de réfection de la toiture de l'éperon du musée Pointe-à-Callière situé au 350, Place Royale, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 275 440,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19588;
- 2- d'autoriser une dépense de 55 088,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 39 663,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement du regroupement formé par Provencher Roy + associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225374005

CE23 0364

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à WSP Canada Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture des services professionnels requis pour la mise en service améliorée des systèmes électromécaniques du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 030,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19694;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 804,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 804,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada Inc.;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1239757001

CE23 0365

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 29 433,60 \$, taxes incluses, pour le paiement des honoraires professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet pour la continuation de son mandat de représentation des intérêts de la Ville dans le litige qui l'oppose à Nahtac Constructions inc., ainsi que pour le paiement des honoraires d'expertise, majorant ainsi la somme réservée à titre d'honoraires professionnels de 245 471,63 \$ à 274 905,23 \$, taxes incluses;
- 2- de réserver à cette fin la somme de 29 433,60 \$, taxes incluses, pour le paiement des honoraires professionnels;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1239040001

CE23 0366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19632;

<u>Firme</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)	<u>Durée</u>	<u>Contrat</u>
GLT+ inc	1 100 333,75 \$	36 mois	1
Macogep inc.	921 122,21 \$	36 mois	2
Somme totale	2 021 455,96 \$		

- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et Macogep inc.;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1237231004

CE23 0367

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'étude des milieux physique et biologique pour la réhabilitation des berges au parc de la Promenade-Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 859,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19627;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 078,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239875001

CE23 0368

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Avizo Experts-conseils, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'étude des milieux physique et biologique pour la réhabilitation des berges au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 278 538,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19627;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 780,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Avizo Experts-conseils;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1239874001

CE23 0369

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution en biens et services d'une durée de trois ans au Centre d'amitié autochtone de Montréal pour offrir des cérémonies de sudation aux membres de la communauté autochtone de Montréal sur le site du Jardin botanique;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution en biens et services entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cette contribution.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1226312007

CE23 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 720 164,92 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation des plans et devis pour un lien de transport actif pouvant desservir la station Sunnybrooke du Réseau électrique métropolitain (REM) et son accès, dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1237211005

CE23 0371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'entériner une dépense maximale de 10 947 611,21 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'un passage piétonnier et cyclable dans le secteur de la station Du Ruisseau du Réseau express métropolitain (REM) dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1237211001

CE23 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'entériner une dépense maximale de 6 409 172,17 \$, taxes incluses, pour la conception et la reconstruction du pont d'étagement Jean-Talon et de ses approches dans le cadre des travaux du projet du Réseau express métropolitain (REM), comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1237211004

CE23 0373

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente partenariale de recherche, développement et innovation entre la Ville de Montréal, l'École de technologie supérieure, l'Université Laval, la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et le Collège de Rosemont, pour la réalisation de travaux dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « Carte carbone de Montréal pour la mobilité » et accorder une contribution en biens et services pour un montant maximal de 30 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1237350001

CE23 0374

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de promesse bilatérale de cession par laquelle Société immobilière du Canada CLC limitée et Ville de Montréal s'engagent à céder à Les Forges de Montréal un immeuble, constitué du lot 4 657 467 et d'une partie du lot 4 657 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 126,5 mètres carrés, situé au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins patrimoniales, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1239220001

CE23 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Alex Avery, Renzo Barazzuol, Navdeep Gill, Stephen Loukas, Samir Manji, Brett Miller, Ben Rodney, Ryan Ross et Jonathan Wener, chacun en sa qualité de fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 15 ans, à compter du 1^{er} mai 2023, des espaces aux 4^e, 5^e, 6^e et 7^e étages de l'immeuble situé au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 7261,11 mètres carrés, à des fins de bureaux pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement ainsi que du Service des infrastructures du réseau routier, pour une dépense totale de 40 086 152,26 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1229653001

CE23 0376

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme Vivre en Ville dans le cadre du 7^e Rendez-vous Collectivités viables qui se tiendra le 8 juin 2023 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1238514001

CE23 0377

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$, soit 35 000 \$ par année pour 2023, 2024 et 2025 à l'organisme Vélo Québec Association afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais-es à la Maison des cyclistes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1229622004

CE23 0378

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale de 25 000 \$ à Réseau Environnement inc. pour la tenue de l'événement Americana 2023, qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 20 au 22 mars 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1238468001

CE23 0379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire, pour une somme maximale totale 1 106 120,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19660;
- 2- d'autoriser une dépense de 165 918,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc;
- 4- d'imputer ces dépenses au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1231025001

CE23 0380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., seul soumissionnaire, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de restauration et d'installation de l'œuvre d'art Mastodo au square Viger, pour une somme de 798 432,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6753;
- 2- d'autoriser une dépense de 119 764,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1239303001

CE23 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 007 165,96 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation du prolongement de la rue Marc-Cantin de la rue Carrie-Derick au boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux du projet REM, majorant ainsi le montant total de la dépense de 13 403 445,50 \$ à 15 410 611,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1237211006

CE23 0382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge des travaux de rapiéçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1^{ère} avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, prévus au printemps 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1228934001

CE23 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans à compter du 22 mars 2023, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1237999001

CE23 0384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente modifiée entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec, afin de remplacer les termes « en date du transfert » par « en date de la veille de la date de transfert » à certains endroits de la section B de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1226335004

CE23 0385

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre avec Les Pavages Dancar (2009) inc., pour des travaux civils à taux horaire pour une durée de trois années et deux années d'option, pour une somme maximale de 2 693 001,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20230113PUB.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237862002

CE23 0386

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 3 au 5 mai 2023;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 400 \$, non taxable, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1234784003

CE23 0387

Il est

RÉSOLU :

d'accorder le statut de reconnaissance aux 28 organismes suivants pour la période 2024-2026 dans le cadre de la Politique de reconnaissance en sport régional :

Sport	Nom de l'organisme	Statut de la reconnaissance
Athlétisme	Association régionale d'athlétisme de Montréal	Reconnu
Badminton	Association de badminton de la région de Montréal	Reconnu
Baseball	Baseball Québec - Région Montréal	Reconnu
Gymnastique	Association régionale de gymnastique Montréal Concordia	Reconnu
Hockey	Hockey Québec - Lac St-Louis	Reconnu
Kin-ball	Association régionale de Kin-Ball de Montréal	Reconnu
Multiservice	Conseil du sport de Montréal	Reconnu
Multiservice	Sport et loisir de l'île de Montréal	Reconnu
Natation artistique	Club aquatique de l'Est de Montréal	Reconnu
Patinage artistique	Patinage Montréal	Reconnu
Patinage de vitesse	Association régionale de patinage de vitesse de Montréal	Reconnu
Ringuette	Ringuette 96 Mtl-Nord	Reconnu
Ringuette	Association régionale de ringuette de Montréal	Reconnu
Rugby	Association Régionale de Rugby de Montréal	Reconnu
Ski de fond	Ski de fond Montréal	Reconnu
Soccer	Association Régionale de soccer Bourassa	Reconnu
Soccer	Association Régionale de soccer Concordia. Inc.	Reconnu
Soccer	Association Régionale de soccer Lac-St-Louis	Reconnu
Sports de balle	ASSOCIATION DES SPORTS DE BALLE À MONTRÉAL	Reconnu
Tennis	Tennis Montréal	Reconnu
Ultimate Frisbee	Ultimate grand Montréal	Reconnu
Cricket	Cricket Québec	Reconnu sous certaines conditions
Cyclisme	Fédération québécoise des sports cyclistes	Reconnu sous certaines conditions
Hockey	Hockey Québec - Région Montréal	Reconnu sous certaines conditions
Judo	Conseil de zone de Judo Québec de la région de Montréal	Reconnu sous certaines conditions

Natation	Association régionale de natation de Bourassa-Montréal	Reconnu sous certaines conditions
Natation	Association régionale de natation du Lac St-Louis	Reconnu sous certaines conditions
Taekwondo	Association régionale de Taekwondo du Lac St-Louis	Reconnu sous certaines conditions

Adopté à l'unanimité.

30.006 1239622002

CE23 0388

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée de 1 001,80 \$, relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, et de Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère associée, pour prendre part au Grand rassemblement des Peuples autochtones et des municipalités du Québec qui se tiendra du 22 au 24 mars 2023, à Gatineau (Québec);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1230843002

CE23 0389

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes ci-après désignées au sein du Comité consultatif en reconnaissance :

À la présidence :

- Jean-François Leclerc, historien et muséologue, pour un premier mandat de trois ans;

À la vice-présidence :

- Isabelle Dumas, architecte et urbaniste, pour un premier mandat de trois ans;

- Jacques Thériault Watso, conseiller au Conseil des Abénakis d'Odanak, pour un premier mandat de trois ans;

À titre de membres :

- Rito Joseph, conférencier sur l'identité culturelle et l'histoire, pour un premier mandat de trois ans;

- Francyne Lord, conseillère en art public, pour un premier mandat de trois ans;

- Charlotte Kelly, consultante en patrimoine et animatrice d'ateliers de danse traditionnelle, pour un premier mandat de deux ans;

- Bernard Vallée, animateur en patrimoine et histoire urbaine et sociale, pour un premier mandat de deux ans;

- Daniel-Joseph Chapdelaine, conseiller en affaires municipales et en aménagement du territoire, pour un premier mandat de deux ans;
- Bérénice Mollen-Dupuis, conseillère en développement d'affaires – dossiers autochtones, pour un premier mandat de deux ans;

À titre de membres suppléants-es :

- Luce Lafontaine, architecte, pour un premier mandat de trois ans;
- Elyse Lévesque, professeure au collégial, pour un premier mandat de trois ans;
- Paul-André Linteau, historien, professeur émérite, pour un premier mandat de trois ans;
- Imen Ben Jemia, doctorante en aménagement et chargée de cours, pour un premier mandat de trois ans;
- Doreen Petiquay-Barthold, responsable des communications à Femmes Autochtones du Québec, pour un premier mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1237939002

CE23 0390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1239100001

CE23 0391

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 335 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Ligue des Noirs du Québec, majorant ainsi le montant total des dépenses de 248 000 \$ à 583 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1236684001

CE23 0392

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier une dépense supplémentaire de 1 546 360 \$, taxes incluses, pour l'entente-cadre avec la firme Innotex inc., pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat (appel d'offres public 13-12804), initialement approuvée pour un montant total de 7 340 978,01 \$, taxes incluses (CG13 0336);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1223838003

CE23 0393

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Jean-Jacques Bohémier à titre de président du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, cette nomination étant effective en date du 14 avril 2023, et ce, pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1230845002

CE23 0394

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le protocole d'entente de financement dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet II) entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver le protocole d'entente de financement dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet III) entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville;
- 4- d'édicter, en vertu du Règlement sur le programme complémentaire au programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logement locatifs (20-034), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel à l'effet de prolonger le Programme complémentaire au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités de la SHQ pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1227031001

CE23 0395

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 30 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel fixant la rémunération des membres du Comité consultatif en reconnaissance.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1227939004

CE23 0396

Vu la résolution CA22 22 0360 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 novembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1224334014

CE23 0397

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau »;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037)».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1238480001

CE23 0398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1228309002

CE23 0399

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », afin de modifier les tarifs de la location d'espaces et de donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs à la Cité-des-Hospitalières, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1239734001

CE23 0400

Vu la résolution CA23 19 0051 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 6 mars 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1229399038

CE23 0401

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1238399001

CE23 0402

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 90-58-105, adopté le 6 février 2023 par le conseil municipal de la Ville de Kirkland;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1238845001

CE23 0403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente visant le renouvellement de la convention collective à intervenir entre la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM) - cols blancs, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1237862001

CE23 0404

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Gildas Sètonджи Gbaguidi à titre de directeur du budget et de la planification financière et fiscale dans l'échelle salariale FM11 (136 945 \$ - 171 185 \$ - 205 423 \$), en date du 15 mars 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1239742002

CE23 0405

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Jonathan Brown à titre de directeur, Innovation urbaine et amélioration continue dans l'échelle salariale 2023 - FM10 (125 557 \$ - 156 951 \$ -188 345 \$) en date du 15 mars 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1237813001

CE23 0406

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier adjoint de la Ville, le 31 janvier 2023, sur la recevabilité du projet de pétition « Mieux sécuriser les abords des écoles primaires à Montréal », conformément à l'article 9 de l'annexe B du « Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1233599001

CE23 0407

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport du Comité de la Ville de Montréal sur la langue française intitulé « Une métropole engagée à valoriser le français sur son territoire et à l'international ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1234784004

CE23 0408

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1237665001

CE23 0409

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Plan d'action pour accélérer le développement immobilier à Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1238454002

Levée de la séance à 10 h 15

70.001

Les résolutions CE23 0354 à CE23 0409 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

M. Benoit Dorais
Vice-président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville